

ACCORD - CADRE DE SOUS-TRAITANCE

Désignation des parties contractantes

ENTRE LES SOUSSIGNÉES:

La société PME, dans le cadre de son activité de Contractant Général, ci-après l'Entrepreneur Principal, se voit confier par des maîtres d'ouvrages, des missions de conception - réalisation de l'aménagement de locaux à usage de bureaux, activités ou commerce, ci-après le « Contrat Principal ».

Ci-après dénommée « l'Entrepreneur Principal »

D'UNE PART

ET:

La société Sous-traitant, dans le cadre de son activité de Contractant Général, ci-après l'Entrepreneur Principal, se voit confier par des maîtres d'ouvrages, des missions de conception - réalisation de l'aménagement de locaux à usage de bureaux, activités ou commerce, ci-après le « Contrat Principal ».

Ci-après dénommée « le Sous-Traitant »

L'entrepreneur Principal et le Sous-Traitant étant ci-après dénommés ensemble les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

D'AUTRE PART

EXPOSÉ PRÉALABLE

La société PME, dans le cadre de son activité de Contractant Général, ci-après l'Entrepreneur Principal, se voit confier par des maîtres d'ouvrages, des missions de conception - réalisation de l'aménagement de locaux à usage de bureaux, activités ou commerce, ci-après le « Contrat Principal ».

Pour mener à bien ses missions, la société \$Company\$ sous-traite tout ou partie des prestations et/ou des travaux à des sous-traitants.

La société Sous-traitant, ci-après le Sous-Traitant, est une société spécialisée et dispose à ce titre des compétences, moyens et installations techniques, de la logistique et de l'expérience nécessaire à la réalisation de missions de sous-traitance pour le compte de l'Entrepreneur Principal.

L'Entrepreneur Principal et le Sous-Traitant se sont rapprochés et ont défini les conditions générales



ACCORD - CADRE DE SOUS-TRAITANCE

de leur collaboration aux termes du présent accord - cadre de sous-traitance, ci-après « le Contrat ».

- Printing line number 1
- Printing line number 2
- Printing line number 3
- Printing line number 4
- Printing line number 5
- Printing line number 6
- Printing line number 7
- Printing line number 8
- Printing line number 9
- Printing line number 10
- Printing line number 11
- Printing line number 12
- Printing line number 13
- Printing line number 14
- Printing line number 15
- Printing line number 16
- Printing line number 17
- Printing line number 18
- Printing line number 19
- Printing line number 20
- Printing line number 21
- Printing line number 22
- Printing line number 23
- Printing line number 24
- Printing line number 25
- Printing line number 26
- Printing line number 27
- Printing line number 28
- Printing line number 29
- Printing line number 30
- Printing line number 31
- Printing line number 32
- Printing line number 33
- Printing line number 34



ACCORD - CADRE DE SOUS-TRAITANCE

Printing line number 35
Printing line number 36
Printing line number 37
Printing line number 38
Printing line number 39
Printing line number 40